

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE **6^{ème}** DU 3 AU 11 SEPTEMBRE 2026

(À retourner pour le mercredi 26 août 2026 au plus tard au service de gestion du collège. Après cette date plus aucune demande ne pourra être traitée)

Je soussigné.e,

Nom et prénom du responsable légal n°1 :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Adresse - N° de rue :

Code postal :

Commune :

Souhaite que mon enfant

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

puisse manger aux dates suivantes au prix de 4.10€ (cochez la ou les cases qui correspondent). Joindre obligatoirement le paiement avec cette fiche de réservation.

Jeudi 3 septembre 2026	
Vendredi 4 septembre 2026	
Lundi 7 septembre 2026	
Mardi 8 septembre 2026	
Mercredi 9 septembre 2026	Pas de restauration le mercredi
Jeudi 10 septembre 2026	
Vendredi 11 septembre 2026	

Date et Signature :

1 rue du Béarn

67300 SCHILTIGHEIM

Pour information aux parents des futurs 6^{ème}

Fonctionnement du service de restauration scolaire à la rentrée de septembre 2026.

- Dès cette rentrée, vous pourrez inscrire votre enfant en qualité de demi-pensionnaire. A ce titre, un formulaire d'inscription pourra être retiré par votre enfant ou vous-même au secrétariat de gestion (il sera également disponible en version téléchargeable sur le site internet du collège et sur MBN). Il devra être rendu dûment complété et signé pour **le 8 septembre au plus tard** (prévoir une photo). En fonction de l'emploi du temps de votre enfant, vous pourrez choisir les jours du forfait. **Une note d'information vous sera également remise à ce sujet.**

Les forfaits demi-pension débuteront à partir du lundi 14 septembre 2026.

- La rentrée des élèves de 6^{ème} aura lieu le mardi matin 1^{er} septembre et ils seront libérés à midi. Il n'y aura pas de restauration ce jour-là. Merci de prendre vos dispositions.
- **Pour les enfants qui ne pourront pas déjeuner à leur domicile du 3 au 11 septembre**, il sera possible de manger exceptionnellement à la demi-pension du lycée Emile Mathis au tarif de 4,10€/repas.

Afin que cette réservation soit possible, je vous invite à remplir le formulaire ci-joint (au verso), à y **joindre obligatoirement le paiement** (de préférence par chèque, à l'ordre de l'agent comptable du collège Rouget de Lisle) et à le rendre **pour le mercredi 26 août 2026 au plus tard** au service de Gestion du collège.

Aucune réservation ne sera possible sans paiement préalable.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des repas réservés et non consommés.

La Principale,

M. TRAN-THANH

